

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL089-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190930-DEL089-19-DE
Date de télétransmission : 15/10/2019
Date de réception préfecture : 15/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC,
C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO,
D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Convention avec la commune de La Tronche pour la
mise à disposition de la piscine municipale.**

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves des écoles maternelles Georges-Argoud-Puy et René-Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à la piscine municipale de La Tronche.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec la commune de La Tronche une convention, pour une mise à disposition du 9 janvier au 26 mars 2020, d'un bassin couvert et de deux maîtres nageurs.

Le coût de cette prestation est chiffré à 2 840 € pour ces dix séances de deux heures.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention avec la commune de La Tronche.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.